

**ARRETE N° 19-00791 / MINESUP DU**

29 AOÛT 2019

Modifiant et complétant l'arrêté n°19-00651/MINESUP du 10 juillet 2019 portant ouverture du concours d'entrée en **première année du premier cycle** de l'École normale supérieure (ENS) de l'Université de Yaoundé I et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2019/2020.

**LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 88/1328 du 28 septembre 1988 portant organisation de l'École normale supérieure ;
- Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
- Vu le décret n° 93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n°19/00054/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 27 février 2019 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les établissements des Universités d'État du Cameroun et les Ecoles sous-tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2019-2020 ;
- Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les écoles nationales de formation et au recrutement à la fonction publique.

**ARRETE:**

**AU LIEU DE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** (1) un concours sur épreuves pour le recrutement en 1<sup>re</sup> année du premier cycle de la section des Elèves-Professeurs de l'Enseignement secondaire général de l'École normale supérieure est ouvert, pour l'année académique 2019-2020, dans les séries suivantes :

Séries	Nombres de places
Allemand	10
Biologie	10
Chimie	10
Espagnol	10
Géographie	10
Histoire	10
Informatique	10
Lettres bilingues	10
Langues et cultures camerounaises	10
Lettres classiques	10
Lettres modernes françaises	20
Mathématiques	10
Physique	10
<b>Total</b>	<b>140</b>

(2) dans les séries biologie, chimie, informatique, mathématiques et physique, les anciens élèves de la section classes scientifiques spéciales, inscrits pendant l'année académique 2018/2019, bénéficient de 10% des places offertes au concours au titre de leur admission à l'ENS.

<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA</b>	
004751	29 AOU 2019
<b>PRIME MINISTER'S OFFICE</b>	

**LIRE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** (1) un concours sur épreuves pour le recrutement en 1<sup>ère</sup> année du premier cycle de la section des Elèves-Professeurs de l'Enseignement secondaire général de l'École normale supérieure est ouvert, pour l'année académique 2019-2020, dans les séries suivantes :

Séries	Nombres de places
Allemand	10
Biologie	10
Chimie	10
Espagnol	10
Géographie	10
Histoire	10
Informatique	10
Lettres bilingues	15
Langues et cultures camerounaises	10
Lettres classiques	10
Lettres modernes françaises	35
Lettres modernes anglaises	10
Mathématiques	20
Physique	10
<b>Total</b>	<b>175</b>

(2) Dans les séries biologie, chimie, informatique, mathématiques et physique, les anciens élèves de la section classes scientifiques spéciales, inscrits pendant l'année académique 2018/2019, bénéficient de 10% des places offertes au concours au titre de leur admission à l'ENS.

**Le reste sans changement**

**LE MINISTRE D'ÉTAT,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



**Jacques FAME NDONGO**

<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA</b>	
004751	10/29 AOU 2019
<b>PRIME MINISTER'S OFFICE</b>	